



RENSEIGNEMENTS SUR TESTAMENT EN ESPAGNE

Par **JAVAVI**, le **10/09/2016** à **12:29**

Bonjour,

Mon mari a hérité d'un appartement en Espagne avec ses 2 nièces. Nous avons racheté les parts des nièces et de ce fait je suis propriétaire de 1/4 de cet appartement étant mariée sous le régime de la communauté. Mon mari étant sur place en a profité pour faire un testament. Le notaire lui a dit qu'il fallait que je me déplace en Espagne (je suis en France) pour signer le testament pour mon 1/4. Ne" pouvant me déplacer comment puis je procéder pour valider ce testament. Un testament est-il obligatoire en Espagne ?

Merci de votre réponse. Cordialement